



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Le lundi 3 juin 2013  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 mai 2013

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées

5.2 Achat du lot 3 092 143 du cadastre du Québec à des fins de conservation

5.3 Achat des lots 3 269 518, 3 269 521 et 3 742 012 du cadastre du Québec à des fins de conservation

6. **Finances municipales**

— — — —

7. **Ressources humaines**

— — — —

8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec pour la réfection du réseau d'éclairage de l'échangeur Route 104 / autoroute 35

9.2 Octroi du contrat suivant :

9.2.1 SA-791-AD-12 Service de mécanique de procédé

10. **Toponymie et circulation**

-----

11. **Travaux publics**

-----

12. **Sécurité publique**

-----

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à une demande de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2013-2988 Michel Dubois – Immeuble situé au 224, rue Prairie

13.2 Étude et décision relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

13.2.1 PIIA-2013-3018 Jacques Bélanger – Immeuble situé au 598, chemin des Vieux-Moulins

13.2.2 PIIA-2013-3021 6481680 Canada inc. – Immeuble situé au 126, 5<sup>e</sup> Avenue

13.2.3 PIIA-2013-3024 9175-9928 Québec inc. (SICAM) – Immeuble constitué du lot 4 664 545 - rue Douglas

13.2.4 PIIA 2013-3010 Monsieur Jean-Marc Deland – Immeuble situé au 1277, chemin du Clocher

13.3 Étude et décision relatives à une demande d'approbation de projets de développement

13.3.1 APD-2013-3001 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu Prolongement des rues De Maupassant et de Courbevoie et aménagement d'un cercle de virage à l'extrémité nord de la rue Marquis

13.4 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.4.1 Règlement n° 1164

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'augmenter la superficie de plancher autorisée pour un logement intergénérationnel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- de créer une nouvelle zone résidentielle, où seraient aussi autorisés des services communautaires, à même une partie des zones H-1125 et H-1178, situées au sud de l'angle des rues Saint-Paul et Laurier ;
- de modifier les normes applicables aux parements extérieurs des murs dans les zones H-2700 et H-2721, et de modifier les normes prescrites pour les marges d'un bâtiment principal dans la zone H-2721. Ces zones sont situées au nord de la rue des Trembles ;
- de modifier les normes applicables à la hauteur et aux dimensions d'un terrain d'une habitation multifamiliale de plus de 25 logements, ainsi que de fixer le nombre de logements pour les habitations mixtes dans la zone H-3055, située au sud de l'avenue Provost, entre la rue Samuel-de-Champlain et le boulevard d'Iberville »

13.4.2 Règlement n° 1172

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone du groupe habitation, où seraient aussi autorisés les usages C9-01-01 (Vente au détail, entretien ou réparation de machines distributrices), à même une partie de la zone H-1769, située à l'intersection des rues Saint-Georges et Cousins Nord ;
- d'agrandir la zone C-2731 à même une partie de la zone H-2105, située à l'intersection du boulevard Saint-Luc et la rue Rita ;
- d'autoriser l'usage habitation trifamiliale dans les zones H-2167, H-2719, C-2205, H-2199, H-2722 et H-2168, d'autoriser l'usage habitation bifamiliale dans la zone H-2722 et d'établir les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain. Les zones visées sont situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon entre la rue Claire au nord et la rue Chênevert au sud ;
- supprimer la note (N022) qui interdit la conversion des logements en commerce dans les zones H-1505 et H-1561, situées de part et d'autre de la rue Saint-Jacques entre les rues Marchand à l'ouest et la rue Collin à l'est »

13.5 Adoption du premier projet du règlement suivant :

13.5.1 Règlement n° 1179

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone du groupe habitation (H), où seraient autorisées les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements, à même une partie de la zone A-5039, située à l'est de la route 133 et de part et d'autre de la rue Oigny ;
- d'agrandir les zones H-2156 et H-2154 à même une partie de la zone H-2171, d'agrandir la zone H-2153 à même une partie de la zone H-2154 et de fixer la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9,5 m dans la zone H-2154. Ces zones sont situées de part et d'autre de la rue Mailloux entre l'avenue du Parc et la rue Marquis ;
- d'autoriser spécifiquement l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage accessoire à la restauration et l'usage C4-04-01 (Centre de conférence ou de congrès, lieu aménagé pour la location de salles de réception, de banquet ou de réunion) dans la zone H-1536, située à l'intersection des rues Vanier et Jacques-Cartier Sud ;
- de remplacer les usages C1-01-01 (Dépanneur ou tabagie) et de la sous-classe C8-01 (Station-service) par certains usages de la sous-classe C2-03 (Services spécialisés) dans la zone C-1429, située à l'intersection du boulevard Industriel et la rue Boucher ;
- d'agrandir la zone H-2200 à même une partie de la zone H-2172. Cette zone est située dans le prolongement de la rue des Tourterelles et de la rue Courbevoie »

13.6 Demande à la MRC du Haut-Richelieu concernant une correction à la carte de la zone inondable

13.7 Appui aux projets d'établissements de garderies et de centres de la petite enfance sur le territoire de la municipalité

13.8 Participation de la Ville à la phase X du programme « Rénovation Québec »

#### 14. **Avis de motion**

##### 14.1 Règlement n° 1175

« Règlement modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par les règlements n<sup>os</sup> 0901, 0957, 0975, 1016, 1037, 1046, 1054, 1070, 1115, 1121 et 1155 »

##### 14.2 Règlement n° 1177

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels en vue de la réalisation de travaux pour l'ouverture des nouvelles rues Jules-Verne et Jacques-Prévert et pour le prolongement de la rue De Ronsard, décrétant une dépense n'excédant pas 111 000 \$ et un emprunt à cette fin »

#### 14.3 Règlement n° 1179

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone du groupe habitation (H), où seraient autorisées les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements, à même une partie de la zone A-5039, située à l'est de la route 133 et de part et d'autre de la rue Oigny ;
- d'agrandir les zones H-2156 et H-2154 à même une partie de la zone H-2171, d'agrandir la zone H-2153 à même une partie de la zone H-2154 et de fixer la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9,5 m dans la zone H-2154. Ces zones sont situées de part et d'autre de la rue Mailloux entre l'avenue du Parc et la rue Marquis ;
- d'autoriser spécifiquement l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage accessoire à la restauration et l'usage C4-04-01 (Centre de conférence ou de congrès, lieu aménagé pour la location de salles de réception, de banquet ou de réunion) dans la zone H-1536, située à l'intersection des rues Vanier et Jacques-Cartier Sud ;
- de remplacer les usages C1-01-01 (Dépanneur ou tabagie) et de la sous-classe C8-01 (Station-service) par certains usages de la sous-classe C2-03 (Services spécialisés) dans la zone C-1429, située à l'intersection du boulevard Industriel et la rue Boucher ;
- d'agrandir la zone H-2200 à même une partie de la zone H-2172. Cette zone est située dans le prolongement de la rue des Tourterelles et de la rue Courbevoie »

#### 14.4 Règlement n° 1180

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection à divers postes de pompage d'égout et à la station d'épuration des eaux usées, décrétant une dépense n'excédant pas 311 000 \$ et un emprunt à cette fin »

#### 14.5 Règlement n° 1181

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des surfaces sportives du parc René-Lévesque, de la surface de la patinoire extérieure du parc en Ciel et du réaménagement de la butte à glisser au parc Yvan-Roy, décrétant une dépense n'excédant pas 361 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 15. Règlements

#### 15.1 Règlement n° 1117

« Règlement décrétant une augmentation du fonds de roulement de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de 4 000 000 \$ »

#### 15.2 Règlement n° 1134

« Règlement autorisant l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard d'Iberville, de la route 104 et de la 9<sup>e</sup> Avenue, décrétant une dépense n'excédant pas 487 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.3 Règlement n° 1149

« Règlement modifiant le règlement n° 1039 édictant un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel que modifié par le règlement n° 1148 »

15.4 Règlement n° 1166

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements dans le but de :

- créer deux nouveaux secteurs de P.I.I.A., soit le « Secteur de P.I.I.A. : Séminaire Sud » et le « Secteur de P.I.I.A : Habitations unifamiliales contiguës »;
- d'assujettir la zone H-1745 au « Secteur de P.I.I.A. : Séminaire Sud » et d'assujettir la zone H-1757 au « Secteur de P.I.I.A : Habitations unifamiliales contiguës », ainsi que la zone H-1758 au « Secteur de P.I.I.A : Projet intégré résidentiel ». Ces zones apparaissent au plan de zonage du règlement n° 0651 »

15.5 Règlement n° 1171

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de remplacer la carte numéro 31H06-020-0411-S de la plaine inondable, datée du 1<sup>er</sup> trimestre de 2006, par celle produite par la MRC du Haut-Richelieu en février 2013 et ce, en conformité du Schéma d'aménagement et de développement »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

16.1 Procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 mai 2013

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**